

EXTRAIT DU REGISTRE
des
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 17 FÉVRIER 2015

L'an deux mille quinze, le dix-sept du mois de février
Les membres du Conseil municipal de DISTRÉ se sont réunis en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale adressée le 7 février 2015.
La séance est ouverte à vingt heures trente cinq minutes sous la présidence de Monsieur TOURON, Maire qui a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.
Etaient présents : Mme LAMANDÉ, Mr VIGNERON, Mme COCHARD, Mr RABILLER, Mme CHAMBRY, Mme RAVARD, Mr CAILLAUD, Mme PRIEUR, Mr MABILEAU, Mme ANGLARET, Mr GRIVault, Mme THIBEAUD, Mr NEVERS, Mme RABINEAU, Mr DOUET, Mme DESNOYERS, Mr LAIRE.
Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme CHAMBRY a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Cavités

Monsieur VIGNERON, Adjoint, rappelle les 2 problématiques de cavités exposées il y a quelques mois, à savoir :

- Une fragilité relevée sur la place de la Frie ;
- Une consolidation souhaitée lors de la dernière visite de sécurité de la cave du Prieuré.

Deux devis ont été demandés à l'appui des rapports du Cabinet Léotot.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir la proposition de la Ste ACTS pour un montant de 8 107.50 € HT pour la cave du Prieuré et de 1 450 € HT pour la consolidation de l'autre cavité située sous la place de la Frie.

Les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2015.

Aménagements Place Chétigné

Monsieur le Maire expose que le retard dans la dépose de la ligne HTA surplombant le hameau de Chétigné compromet l'aménagement de la place et du carrefour des rues de Carabins, Presle et Gravouilleau.

ERDF propose de déplacer le poteau dans l'attente de la dépose complète de la ligne moyennant un coût de 3 068.54 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de différer cette dépose en attendant la dépose totale et gratuite de ce poteau par ERDF.

Schéma accessibilité

Madame LAMANDÉ, Adjointe, rappelle que la loi du 11 février 2005 prévoyait la mise en accessibilité de tous les locaux recevant du public pour le 1^{er} janvier 2015. Mais des contraintes techniques et financières ont fait que certains locaux ne respectent toujours pas les règles d'accessibilité en vigueur.

A compter du 1^{er} janvier 2015, afin de poursuivre cette mise aux normes et suspendre les sanctions en cas de non-respect des règles d'accessibilité au 1^{er} janvier 2015, chaque propriétaire ou gestionnaire de locaux recevant du public a l'obligation légale de réaliser un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) programmant sur 3 ans les travaux à réaliser et le budget nécessaire, ceci avant septembre 2015, comme l'exige la nouvelle ordonnance sur l'accessibilité du 26 septembre 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de mettre en place une commission chargée d'établir l'Agenda d'Accessibilité Programmée pour la Commune de Distré.

Cette commission sera composée de : Mmes LAMANDÉ, COCHARD, CHAMBRY et MM NEVERS, DOUET, LAIRE.

Le Conseil donne son accord pour qu'une personne à mobilité réduite, hors Conseil municipal, soit associée à cette commission.

Enfouissement Rue de la Touche

Monsieur le Maire rappelle la délibération du mois de janvier relative à l'enfouissement des réseaux rue de la Touche (dans la partie en U).

Après rencontre avec le SIEMML, l'étude a été affinée et la dépense totale sera comprise entre 225 000 € et 249 260 € dont 74 778 € maxi à la charge de la Commune avec en plus le génie civil Télécom estimé à 50 808 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour valider la nouvelle proposition du SIEML.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2015.

Espace propreté

Monsieur le Maire rappelle qu'il a été demandé aux Conseillers de réfléchir au déplacement de l'espace propreté du bourg, victimes de dépôts sauvages récurrents compte tenu de son isolement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de demander à la Commission Voirie de faire une proposition lors d'un prochain Conseil et à Monsieur Le Maire de faire chiffrer le coût d'installation d'un espace propreté enterré.

Rond-Point du Champ Blanchard

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du Conseil Général, relatif à l'aménagement du Giratoire du Champ Blanchard.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de solliciter le Conseil Général pour lui apporter un plan compatible avec les exigences routières.

Trottoirs rue de l'échallier

Monsieur le Maire fait état de l'absence de trottoirs utilisables, rue de l'Echallier dans la partie Ouest.

Une solution consisterait à acquérir une bande de 0.80 m de la parcelle cadastrée section AB n° 597, parallèle à la route.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'acquérir l'emprise de terrain nécessaire à la création d'un trottoir aux charges et conditions suivantes :
- Prix 1 € ;
- Frais d'acte et de géomètre à la charge de la commune ;
- Mesures compensatoires : réfection d'une clôture à l'identique et déplacement du branchement EDF.
- d'autoriser le Maire ou l'un de ses adjoints à signer l'ensemble des documents nécessaires à cette cession.

Servitudes eau potable

Madame CHAMBRY, Adjointe, expose que la Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement souhaite régulariser les servitudes de passage d'une canalisation d'eau potable sur les parcelles propriétés de la Commune, cadastrées section ZN n° 563 et 461 (terrain de l'Echallier et espace vert rue des Topannes).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Madame CHAMBRY à signer l'acte de constitution de servitude en l'étude de Maîtres SLADEK-CHALOPIN-BARRÉ.

Il est précisé que l'ensemble des frais est à la charge de la CA SLD.

Brûlage bois Munet

Considérant qu'il y a lieu de poursuivre l'entretien du bois de Munet en procédant au ramassage du bois tombé, à l'abattage de branches mortes et au brûlage de ce bois, situé dans le périmètre de la zone infectée par les termites.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accepter le devis de 400 € TTC pour faire brûler le reste du bois encordé l'année dernière, proposé par AQUA SYLVA (société de réinsertion).

Cette somme sera inscrite au Budget Primitif 2015.

Elections Conseillers Communautaires

Monsieur le Maire rappelle l'arrêt du Conseil Constitutionnel dont l'arrêt SALBRIS qui s'impose du fait du renouvellement partiel du Conseil municipal de CIZAY LA MADELEINE.

Distré qui disposait de 2 sièges de conseillers communautaires, ne disposera plus que d'un siège de titulaire et d'un siège de suppléant.

Seuls les 2 conseillers communautaires actuels peuvent être candidats.

Après appel à candidature, la liste des candidats est la suivante :

- Eric TOURON titulaire
- Sonia CHAMBRY suppléante.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 18
- À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 18
- Majorité absolue : 10

La liste des candidats suivante :

- Eric TOURON titulaire
- Sonia CHAMBRY suppléante.

A obtenu : (18) dix-huit voix

M TOURON Eric ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est proclamé conseiller communautaire, titulaire.

Mme CHAMBRY Sonia ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés, est proclamée conseillère suppléante.

Ligue contre le Cancer

Monsieur RABILLER, Adjoint, fait état d'une demande de la Ligue Contre le Cancer, qui organise un concours de belote et un loto les 7 et 8 mars prochain, dans la salle intercommunale Bagneux-Distré et souhaiterait pouvoir bénéficier d'une gratuité soit 450 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas accorder la gratuité de cette salle mais de verser une subvention de 100 €.

Frais entretien ZAC du Champ Blanchard

Monsieur le Maire rappelle que la Commune de Distré a délibéré à plusieurs reprises favorablement pour assumer financièrement les frais d'entretien de la zone du Champ Blanchard.

L'ensemble des communes concernées par une zone d'intérêt communautaire n'ayant pas validé le principe, cette disposition ne s'est jamais appliquée.

Par courrier du 3 février dernier, le Président de la Communauté d'Agglomération a sollicité à nouveau les communes concernées.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de confirmer son accord pour assumer les charges d'entretien courant comme indiqué dans le document joint, à condition d'une validation du dispositif par l'ensemble des communes concernées.

Dons AFRIEJ

Monsieur RABILLER, Adjoint, fait part des recettes de la soirée des vœux 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de verser une subvention de 400 € à l'association AFRIEJ pour les remercier de leur collaboration active pour le service des repas.

Bretelle d'accès au Croulay

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre du Conseil Général relative à la nouvelle voie d'accès à la zone du Croulay.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public avec le Conseil Général.

Locaux professionnels

Monsieur le Maire fait part du dernier procès-verbal de la commission départementale des valeurs locatives des locaux professionnels et s'étonne de l'absence de zonage sur la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, sollicite la commission pour que sur notre commune les zones commerciales et d'activités soient dans les mêmes catégories, mais que les commerces du bourg soient identifiés dans une catégorie répondant plus aux petits commerces de proximité.

D.I.A.

Monsieur VIGNERON, Adjoint, informe qu'il a été reçu en Mairie, le 17 février 2015, une déclaration d'intention d'aliéner pour la vente suivante :

Propriétés cadastrées section AD n° 1- 2 et 3, situées Impasse des Clérins, d'une contenance totale de 1 975 m² ;

Ce bien est classé en zone UA au Plan Local d'Urbanisme.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas exercer le droit de préemption urbain à l'occasion de la vente de ces propriétés.

Dons soirée Voeux

Monsieur le Maire fait état d'un courrier du 11 courant de Monsieur le Receveur municipal relatif à la recette de la soirée des vœux 2015.

Afin de pouvoir intégrer cette recette dans le budget, il y a eu lieu de considérer que l'ensemble des personnes dont la liste est annexée ci-jointe, a versé un don à la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accepter l'ensemble des dons d'un montant de 3 195 €.

Projet cimetière

Madame Lamandé, Adjointe, présente la proposition faite par la commission « cadre de vie » pour aménager un espace cinéraire dans le cimetière autour de la pierre du Souvenir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide ce projet qui sera réalisé en régie avant le 30 juin.

Infos :

- Planning des permanences du bureau des élections départementales des 22 et 29 mars 2015, chaque conseiller informera le secrétariat sur ses disponibilités.

- Prochaine soirée « à votre bon cœur » dans la Salle des Bois, le dimanche 15 mars, à 15h, avec la Chorale ARIA.

- Mme Lamandé fait le point sur l'avancement des projets des commissions « services aux personnes » et « cadre de vie ».

- Réunion de la Commission « Finances » le mercredi 25 février 2015, à 18h30.

- Réunion de la Commission « Animations » le lundi 2 mars 2015, à 18h30.

- Réunion de la Commission « Accessibilité » le mardi 3 mars 2015, à 18h.

- Réunion de la Commission « Voirie » le vendredi 6 mars 2015, à 18h.

- Réunion du Conseil d'école, le vendredi 27 février 2015.

Pour copie confirmée au registre,

Le 19 février 2015

Le Maire,

Eric TOURON